

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20130916_DL_05

OBJET :
CONVENTION DE PARTENA-
RIAT AVEC L'ASSOCIATION
CARMEN

Date de convocation :
26 août 2013

Date de séance:
16 septembre 2013

Date d'affichage :
23 septembre 2013

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le seize septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu les statuts de Somme Numérique et notamment son article 2
- Vu le projet de convention de partenariat entre Somme Numérique et l'association CARMEN ayant pour objet de mettre en commun leurs moyens et leurs ressources pour enrichir les usages du réseau en fibre optique pour les membres du syndicat mixte et développer des contenus disponibles et des pratiques pédagogiques liés aux Espaces Numériques de Travail ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention de partenariat entre le syndicat mixte Somme Numérique et l'association CARMEN est approuvé. Cet accord est conclu pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 2 - Le Président est autorisé à signer la convention et tout acte qui s'en suit.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.